

**Zeitschrift:** Domaine public  
**Herausgeber:** Domaine public  
**Band:** 35 (1998)  
**Heft:** 1352

**Artikel:** Quand la France occupait la Suisse  
**Autor:** Roulet, Jacques de  
**DOI:** <https://doi.org/10.5169/seals-1010175>

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 30.03.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

# Les branches mal aimées

*Entre les femmes et les sciences naturelles, l'amour est-il vraiment impossible? Une expérience montre le contraire.*

**L**ES CHIFFRES PARLENT clairement. Dans les universités suisses, les étudiantes ne montrent guère d'enthousiasme pour les sciences naturelles et techniques. Une expérience conduite en Suisse alémanique montre que cette aversion n'est pas une fatalité. En question, la manière d'enseigner ces disciplines.

C'est plus particulièrement la physique, discipline-reine des sciences naturelles, qui fait horreur aux filles. À l'école secondaire, ces dernières obtiennent des résultats très nettement inférieurs à ceux des garçons. Très logiquement on ne retrouve que peu d'étudiantes en physique à l'Université et encore moins d'enseignantes dans cette discipline.

Pourquoi un tel désintérêt alors qu'en Italie, au Portugal ou en Turquie,

par exemple, les femmes représentent 25 à 30% des effectifs universitaires en physique, 45% même en Hongrie?

## Nouvelle pédagogie et sensibilisation

La littérature spécialisée nous donne quelques éléments de réponse. L'enseignement de la physique fait largement appel à l'expérience technique, plus familière aux garçons. De ce fait, les enseignants prêtent moins d'attention aux filles et se montrent plus critiques à leur égard, une attitude peu motivante pour les élèves féminines.

Sur la base de ces informations, une équipe de chercheurs de l'Université de Berne a tenté de remédier à la situation. Dans le cadre d'un projet expérimental portant sur trente-et-une

classes gymnasiales de Suisse alémanique, ils ont testé une nouvelle approche pédagogique, plus «féminine», conjuguée avec une sensibilisation des enseignants.

Les résultats obtenus confirment largement les hypothèses initiales. Une pédagogie centrée sur l'expérience quotidienne des élèves, des illustrations concrètes plutôt que des explications verbales, améliorent le degré de satisfaction des élèves et le niveau des résultats des jeunes filles... et des jeunes gens aussi. *jd*

Information supplémentaire:

Fonds national suisse de la recherche scientifique, Programme national de recherche n° 35, «Femmes, droit et société. Voies vers l'égalité», ballmer@ibm.unige.ch ou herzog@kl.unibe.ch

COURRIER

## Quand la France occupait la Suisse

**À propos de l'occultation de la période 1798-1815, au Musée de Prangins. (DP 1350)**

**C**OMMENT MÉDITER SUR la variété nationale et l'unité de la Confédération à partir de la «période sombre 1798-1815», quand cette période a arraché à la Suisse la majorité de sa partie latine avec le Jura (nord et sud!), Neuchâtel, Genève, Valais et la Valtelline. Car ces pays faisaient vraiment partie de l'ancienne Confédération, même si on les traitait de *zugewandte Orte*. On ne voulait pas ébranler le délicat équilibre des droits de votes à la diète; mais dès 1528, le Jura a le droit de s'aligner sur les vues de Berne dans la question religieuse: le vote des communes ayant donné à Péry une majorité pour la vieille religion, vos gracieux Seigneurs firent envoyer par le combourgeois biennois cinquante lansquenets pour faire voter correctement. Ou le «dictateur Calvin» ayant négocié son retour à Genève en 1541 et obtenu du Petit conseil le droit de régler les af-

fares internes de l'Église, celui-ci fut contraint peu après à faire machine arrière. Vos gracieux Seigneurs ayant ordonné que Genève s'aligne sur leur décision pour la célébration de la Cène quatre fois par an, ce qui introduisit les lundis de Pâques, de Pentecôte et du Jeûne, le second jour étant réservé aux femmes, à la valetaille et aux SDF. On pourrait relever au cours des 250 ans qui ont suivi bien des signes montrant la dépendance des pays alliés. Il n'y a que Neuchâtel où le prince français exigea qu'on respecte la décision des communes, et qui en conséquence eut le long de la frontière bernoise trois paroisses catholiques, au grand déplaisir du voisin. Or la France ayant confisqué en 1798 les cantons romands, elle y poursuivit une politique échevelée d'assimilation qui a porté ses fruits jusqu'après 1950, puisque le Jura réglait encore alors ses transactions foncières selon le code Napoléon.

Mais qu'est-ce que les autres Suisses ont gagné à l'occupation française? Penchons-nous sur l'histoire du «*Stäfner Handel*» y compris l'intervention d'un hobereau traîneur de sabre nommé Nubugione di Buonaparte: il rappela aux

Suisses ébahis que la liberté que la France apportait était la liberté du commerce et de l'industrie... [...] Quant aux pauvres, on leur octroyait l'égalité, c'est-à-dire l'interdiction de «coalition», le service militaire obligatoire et le casse-pipe, y compris un billet simple course pour la Russie. Ceux qui restaient devaient racheter les cens, même dans le canton de Vaud: bien que ce rachat fût dû en théorie par les propriétaires, les métayers du rent le payer. Et la fraternité fut envoyée au vestiaire. [...]

Laissez donc dormir le château de Prangins! Trop difficile de méditer sur l'unité nationale à partir de la Médiation. [...] Jacques de Roulet, Nidau.

*Réd.: Le commentaire ne se limitait pas à la Médiation, mais à la période 1798-1815, où se constitua la Suisse des 22 cantons, c'est-à-dire la Suisse où les cantons romands et le Tessin devenaient partenaires du Pacte fédéral sur pied d'égalité. Quel que soit le jugement que l'on porte sur cette période confédéralement essentielle, on peut s'étonner qu'à Prangins, elle soit absente.*